Image not found or type unknown

Non respect du préavis par le bailleur

Par **STEF67**, le **04/04/2008** à **09:08**

Ayant donné mon préavis à mon bailleur au 30/06/2008, il me demande de quitter les lieux dans 10 jours soit le 14/04/2008, car il a déjà trouvé un autre locataire. Je lui ai pourtant signifié que je n'avais pas d'endroit ou aller.
Est'il dans son droit? Est ce légal?

Par **julian45**, le **04/04/2008** à **10:32**

bonjour, il ne peut pas vous mettre dehors c la loi votre preavis se termine le 30/06/08 donc vous quitterez le logement au plus tard a cet date prevu et le bailleur n'a aucun droit sauf de pouvoir faire visiter votre logement par des futurs locataires mais qui ne pourront prendre votre logement a la date de fin préavis.
cordialement

Par **STEF67**, le **04/04/2008** à **10:43**

Merci beaucoup

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés